



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
de LINSDFORF du 26 septembre 2022.**

L'an 2022, le 26 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Linsdorf s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de GAISSER Serge, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 septembre 2022.

Présents : GAISSER Serge, BLIND Marc, HAEGY Clément, DATTLER Christophe, DE TRAZ Lionel, LITSCHIG Olivier, OBRIST Sandra, RODRIGUEZ José, UNTERSINGER Marie-Hélène.

Absent excusé et représenté : WANNER Claude à GAISSER Serge.

Absente excusée non représentée : LANG Valérie.

Secrétaire de séance : UNTERSINGER Marie-Hélène.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.

POINT 2 – Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2023.

DCM2022-20

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT				RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage			
									En régie	A l'entreprise				
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)			
14.b	308		340		105	150		753	38 750	25 590		7 910	5 250	
5.a	203		167					370	33 880	10 010		3 890	19 980	
9.a	134		108					242	18 680	6 540		2 550	9 590	
Chablis	100							100	4 000	2 700		1 000	300	
Sous-Total	746		615		105	150		1466	95 310	44 840		15 350	35 120	

Le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions des coupes 2023.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le programme pour l'année 2023.

POINT 3 – Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi.

DCM2022-21

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de leur réunion du 07 février 2022, ils avaient créé un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement à l'emploi CAE d'une durée initiale de 7 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois.

M. ERTLE Bernard a été recruté à ce poste avec un contrat initial de 7 mois renouvelés qui arriveront à échéance le 03 novembre 2022.

M. ERTLE Bernard donne pleine satisfaction dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées et il forme avec M. ZACCOMER Frank, au niveau du service technique communal, une équipe complémentaire. Aussi M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser soit à reconduire son contrat d'accompagnement dans l'emploi selon les modalités légales en vigueur ou de lui proposer un contrat d'emploi aux mêmes conditions qu'actuellement soit 20 heures /semaine. Pour cette dernière solution une délibération de création de poste devra être prise ultérieurement.

Après débat les conseillers présents et représentés,

Se prononcent à l'unanimité pour la reconduction du contrat aidé selon les conditions actuelles qui permettent à la commune de toucher une aide de 80 % du SMIC brut,

Autorisent M. le Maire à entreprendre les démarches liées à ces décisions et à signer les documents y afférents.

POINT 4 – Personnel : Prime de fin d'année.

DCM2022-22

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une prime de fin d'année au personnel communal. Il précise que depuis l'exercice 1980, les agents communaux de Linsdorf bénéficient d'un tel complément de rémunération.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder une prime de fin d'année au personnel communal,
- De fixer l'enveloppe à répartir à la somme de cinq mille cinq-cents euros (5500.00€),
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la répartition de l'enveloppe à l'ensemble du personnel rémunéré par la commune au courant de l'année 2022,
- De charger Monsieur le Maire de mandater les fonds, ceux-ci étant disponibles au budget de l'exercice en cours.

POINT 5 – Désignation d'un coordonnateur communal de recensement de la population.

DCM2022-23

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. L'Insee demande qu'un coordonnateur communal soit désigné, pour être l'interlocuteur entre la commune et l'Insee durant la campagne. Il aura essentiellement la responsabilité de préparer la collecte, suivre les opérations, informer hebdomadairement de leur avancement et rencontrer régulièrement l'agent recenseur et le superviseur de l'Insee.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme LOUIS Aline comme coordonnateur communal.

POINT 6 – Décision modificative.

DCM2022-24

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédit suivant, sur le budget de l'exercice 2022 :

Investissement :

Chapitre 21	Article	2188	Autres immobilisations corporelles	11 000 €
Chapitre 021			Virement de la section de fonctionnement	11 000 €

Fonctionnement :

Chapitre 11	Article	617	Etudes et recherches	- 11 000 €
Chapitre 023			Virement à la section d'investissement	11 000 €

POINT 7 – Divers.

Dossiers d'urbanisme :

Le Maire informe le Conseil des dossiers d'urbanisme qui ont été déposés en mairie depuis le dernier conseil :

Permis de construire : 2
Déclaration préalable de travaux : 6
Certificat d'urbanisme : 1

La séance est levée à 21 heures 00.